

Melle, le 2 septembre 2022

Direction des assemblées et juridique
Emeline TERRASSON
emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr

Objet : Convocation du bureau communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou

Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du bureau communautaire prévue le :

Pièces jointes :

- Formulaire de pouvoir
- Projets de délibérations
- Annexes

jeudi 8 septembre 2022 à 18 h 00

La Béronne - Site des Arcades à Melle

Ordre du jour

Affaires générales

1. Information - Fonctionnement des assemblées délibérantes de la communauté de communes - Désignation d'un secrétaire de séance pour le bureau communautaire et fin des règles dérogatoires à partir du 1er septembre 2022
2. Bureau communautaire du 7 juillet 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Services techniques

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Attractivité économique et touristique

4. Lezay - Zone d'activité Plaine du Château - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment, à la Coopérative agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois (parcelles cadastrées AP0076, AP0113 et pour parties les parcelles AP009, AP0115 et AP0117) (annexe)

Prévention et gestion des déchets

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective (annexe)

Cycle de l'eau

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 - Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou

Animation du territoire

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes
8. Coopération Culturelle en Mellois (CCEM) - Convention triennale 2022 - 2024 (annexe)

Education - Enfance jeunesse

9. Les Enfants d'Abord - Avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs (annexe)

Aménagement

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) - Subvention au titre de l'année 2022 (annexe)

Ressources humaines et communication interne

11. Convention financière d'indemnisation des frais de formation en cas de mutation d'un fonctionnaire (annexe)

Questions diverses

Agenda des réunions

Conformément aux dispositions figurant à l'article 5 du règlement intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou, adopté par le conseil communautaire du 22 octobre 2020 et amendé par le conseil communautaire du 25 février 2021, je vous invite à adresser vos questions à l'adresse suivante assemblees@melloisenpoitou.fr pour le 6 septembre 2022 avant 17 h 00.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

